

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
731^{EME} REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
8 NOVEMBRE 2017

PSC/PR/BR. (DCCXXXI)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 731^{ème} réunion tenue le 8 novembre 2017 à une séance publique sur le thème: «le lien entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée».

Le Conseil et les participants ont pris note des allocutions d'ouverture faites par le Président du CPS pour le mois de novembre 2017, S.E. l'Ambassadeur Chérif Mahamat Zene, de la République du Tchad, et le Commissaire à la paix et à la sécurité, S.E. l'Ambassadeur Smail Chergui. Le Conseil et les participants ont également pris note des présentations faites par le Directeur du Mécanisme de coopération policière de l'UA (AFRIPOL), Dr. Tarek Sharif, et par le Directeur du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme, Larry-Gbevlo Larthey Esq. Ils ont également pris note des déclarations faites par les représentants des États membres de l'UA, des partenaires de l'UA, d'autres institutions et organisations internationales.

Le Conseil et les participants ont rappelé toutes les prises de position et décisions antérieures du CPS sur la lutte contre le terrorisme, ainsi que sur l'extrémisme violent et la radicalisation. En particulier, ils ont rappelé le communiqué de presse [PSC/PR/BR.(DCCXI)] adopté par le Conseil lors de sa 711^{ème} réunion tenue le 22 août 2017, le communiqué [PSC/PR/COMM. (DCLXXXVII)], adopté par le Conseil lors de sa 687^{ème} réunion, tenue le 23 mai 2017, ainsi que le communiqué [PSC/AHG.COMM. (CDLV)], adopté par le Conseil lors de sa 455^{ème} réunion, tenue le 2 septembre 2014 à Nairobi, au Kenya, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement.

Le Conseil et les participants ont noté avec une profonde préoccupation les liens directs croissants et la collusion entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, en particulier dans les situations où les institutions étatiques sont faibles et n'ont pas les capacités nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs mandats constitutionnels. Ils ont également exprimé leur préoccupation face à la capacité des organisations terroristes à financer leurs activités en s'engageant dans des activités de criminalité organisée qui comprennent le trafic de drogue, la traite des êtres humains, le trafic des armes, le trafic d'espèces sauvages, la piraterie et d'autres formes de criminalité transnationale organisée. À cet égard, ils ont souligné l'importance que revêtent le développement et le renforcement des capacités des agences nationales de sécurité des États membres, afin de leur permettre d'être plus efficaces dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Le Conseil et les participants ont souligné l'importance pour les États membres de renforcer leurs investissements dans des technologies efficaces de contrôle et de surveillance des frontières, y compris les documents d'identité biométriques. Ils ont souligné la nécessité d'une réglementation et d'un contrôle efficaces des médias sociaux, en gardant à l'esprit la nécessité de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier la liberté de circulation. Ils ont également souligné la nécessité d'améliorer les systèmes judiciaires, de renforcer la coopération entre la police des frontières et les unités de renseignement financier et d'associer la société civile et les communautés locales aux efforts visant à prévenir et combattre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Dans ce contexte, ils ont

exprimé leur gratitude à tous les partenaires de l'UA pour leur soutien continu au renforcement des capacités des services des États membres chargés de faire respecter la loi.

Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL) et a noté avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétariat d'AFRIPOL pour soutenir les efforts des services de police des États membres pour prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Le Conseil et les participants ont souligné l'importance d'une coopération renforcée entre AFRIPOL et les États membres. Dans le même contexte, ils ont encouragé le Secrétariat de AFRIPOL à travailler en étroite collaboration avec les États membres en vue de l'élargissement rapide du système d'information et de communication de la police africaine (AFSECOM) à tous les États membres. Ils ont félicité tous les États membres, qui ont déjà créé leurs propres Bureaux nationaux de liaison pour l'AFRIPOL, et ont exhorté tous les autres États membres qui ne l'ont pas encore fait à faire de même.

Le Conseil et les participants ont souligné l'importance des approches de sécurité collective dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. À cet égard, ils ont reconnu la nécessité de l'échange d'informations et de renseignements entre les services de sécurité compétents des États membres. Ils ont également souligné l'impératif de renforcer davantage l'interface entre les différentes initiatives et dispositifs de sécurité collective déjà en place, tels que les processus de Nouakchott et de Djibouti, le Comité des services de renseignement et de sécurité de l'Afrique (CISSA), le CAERT et AFRIPOL, afin de bâtir des synergies efficaces qui assurent la promotion et le renforcement de la cohérence et de la complémentarité plutôt que la duplication des efforts. Par ailleurs, ils ont relevé la nécessité d'une coopération plus étroite entre l'UA et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

Le Conseil a félicité tous les États membres qui ont signé et ratifié tous les instruments existant de l'UA et d'autres instruments internationaux pertinents sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la radicalisation et la criminalité transnationale organisée. et ont exhorté les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à le faire également sans plus tarder.

Une fois encore, le Conseil et les participants ont souligné la nécessité urgente d'activer pleinement le Sous-Comité du CPS sur la lutte contre le terrorisme. Le Conseil a également réitéré la nécessité urgente d'opérationnaliser le Fonds spécial de l'UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.614 (XXVII) adoptée lors de la 27^{ème} Session ordinaire de la Conférence tenue à Kigali, en juillet 2016.

Le Conseil a demandé à la Commission de préparer et de soumettre d'urgence au Conseil, dans les meilleurs délais possibles, une matrice actualisée de mise en œuvre de toutes les

décisions adoptées par le Conseil sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la radicalisation et la criminalité transnationale organisée.

Le Conseil a convenu de rester activement saisi de la question.